

Bulletin syndical

Mars — Avril 2026
N° 404

snes
Académie de Toulouse



Pour une ambition éducative

à la hauteur des enjeux de la jeunesse



PSC : souscrire maintenant au contrat collectif de Prévoyance !

Après l'affiliation au contrat collectif Santé liée à la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), vient le temps de souscrire à la Prévoyance. L'adhésion à un contrat prévoyance est facultative et relève de choix individuels, mais ne pas souscrire à un tel contrat est risqué !

La prévoyance couvre les risques de pertes de revenus en cas de maladie grave, d'arrêt de travail prolongé, d'invalidité, de décès. Si la FSU a obtenu depuis 2019 une amélioration des garanties statutaires de maintien partiel de la rémunération en cas de congé longue ou grave maladie, d'invalidité ou d'indemnisation des ayants droit en cas de décès, la situation financière d'une collègue peut cependant rapidement devenir difficile en cas de maladie (en moyenne 2 collègues par lycée et 1 collègue par collège sont en congés longs) : dès le quatrième mois d'arrêt maladie ordinaire, le salaire tombe à mi-traitement, là où le contrat prévoyance collectif le maintient à 80 %.

Contrat collectif de Prévoyance opéré par la MGEN

Il présente des avantages importants : en cas d'adhésion antérieure au 01/11/26 (ou dans les 6 premiers mois d'embauche pour les néo-recrutés), il n'y pas de questionnaire

médical susceptible de majorer le montant de la cotisation ; il ouvre droit à participation forfaitaire de l'employeur (7 €), et permet un très bon niveau de couverture, surtout en faisant le choix de l'option qui couvre les congés maladie ordinaires et les congés longue durée. Mais il reste assez cher : jusqu'à 1,58 % du traitement brut global (socle + option), d'autant plus que, malgré l'opposition de la FSU notamment, le gouvernement Philippe a imposé le découplage des garanties santé et prévoyance. Les petits revenus et/ou les plus jeunes peuvent être tentés par des offres individuelles, mais moins couvrantes, dont le coût augmente avec l'âge, et qui peuvent prévoir des cas d'exclusions ou des délais avant effectivité de la prise en charge.

Comment souscrire au contrat collectif Prévoyance ?

L'adhésion impose un appel téléphonique (au 09 72 72 16 17), seul moyen d'obtenir un devis, ce que le SNES-FSU a dénoncé. Il faudra ensuite l'accepter par une procédure dématérialisée. Préparez, pour cet appel : votre numéro de Sécurité Sociale, vos coordonnées postales et bancaires (RIB) ; votre revenu brut mensuel (diviser par 12 le salaire imposable pour l'année 2025 de l'attestation

fiscale de l'an passé, ou du dernier bulletin salaire de décembre 2025) ; votre choix de prévoyance : socle seul ou socle + option (pour une couverture totale et plus longue, recommandée).

Attention :

- Au cours de l'entretien téléphonique, demandez bien à souscrire le contrat collectif en prévoyance !

- Les collègues actuellement en arrêt de travail ne doivent pas encore souscrire ce contrat collectif, mais doivent attendre la fin de leur congé.

Plus de détails en ligne : https://toulouse.snes.edu/spip.php?page=article&id_article=224

Pour toute situation particulière, contactez votre section départementale (S2), ou le secteur santé académique (sante@toulouse.snes.edu)



Pierre Priouret
secrétaire général du SNES-FSU Toulouse

Les retraité·es manifestent pour le droit à la santé et la défense de la Sécurité Sociale

A Toulouse, un bon millier de retraité·es le 2 avril lors de la manifestation régionale ont défilé pour l'accès aux soins pour toutes et tous.

La loi de financement pour la Sécurité Sociale de 2026 a entériné un budget ne répondant pas aux besoins d'accès à la Santé, avec une augmentation de 3% alors que les besoins du système de santé et de l'hôpital public nécessitent plus de 5%. Cela va se traduire par des suppressions de lits, de postes de soignantes, de médecins généralistes, alors que six millions de personnes sont sans médecin traitant, que les déserts médicaux s'étendent. Les dépassements d'honoraires se multiplient. Les forfaits hospitaliers viennent d'augmenter par décrets.

Les retraité·es subissent l'explosion des tarifs des complémentaires santé.

Le privé à but lucratif se développe sur les créneaux rentables (laboratoires, centres de radiologie et d'imagerie médicale...) et les bénéfices des grands groupes financiers se portent au mieux !

Les mesures concrètes pour une politique publique du « grand âge » et de l'autonomie sont sans cesse reportées.

Les tentatives de financiarisation accrue de ce secteur sont permanentes.

70 % des Ehpad publics ou privés à but non lucratif sont en grandes difficultés financières et connaissent de graves problèmes de recrutement de personnels. Les services d'aide à domicile sont souvent sinistrés.

Les retraité·es exigent :

- un accès égal aux soins et à la santé, pour toutes et tous et partout sur le territoire national ;
- des moyens pour l'hôpital public, les structures du médico-social publiques ou associatives à but non lucratif ;

- un service public de santé de proximité avec ouverture de centres de santé pluriprofessionnels avec des personnels salarié·es, en particulier dans les déserts médicaux ;
- une prise en charge solidaire de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécurité sociale et un véritable service public de l'autonomie ;
- une Sécurité Sociale prenant en charge 100% des soins prescrits, selon les besoins des populations et gérée démocratiquement.

En tant qu'étape pour cette dernière revendication, la FSU vous propose de signer la pétition "Pour la création d'une Mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale" en ligne sur le site de l'Assemblée nationale (<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-5254#>)

Monique Theulé
responsable secteur retraité·es



Mobilisation à Montauban le 31 mars



Manifestation à Toulouse le 31 mars



Manifestation à Albi le 31 Mars



Mobilisation retraité-es à Toulouse le 2 avril

La facture

L'adoption du budget S. Lecornu de l'État par 49-3 a signé la mise en œuvre des orientations budgétaires décidées en mai 2025 par F. Bayrou.

Depuis lors, l'Éducation Nationale et ses personnels en paient la facture. Dès mai 2025, par un coup d'arrêt brutal aux discussions qui dessinaient pour les titulaires la perspective d'une progression à rythme unique en Classe normale. Puis fin 2025, par une nouvelle reconduction du gel du point d'indice pour 2026, et l'absence de toute mesure catégorielle, repoussant ainsi aux calendes nos exigences de plus de promotions à la Classe Exceptionnelle, la possibilité de création d'un corps de catégorie B pour les AESH, ou encore la mise en place de toute progression des salaires des AED en CDI, après 9 ans de salaire figé, c'est pourtant une urgence !

Dénoncée par vos élu-es FSU en CSA-a et CSA-d, la préparation de rentrée dans l'académie concrétise les effets de l'austérité : reprenant l'argument facile d'une timide baisse démographique, le rectorat supprime en collège plus de deux fois le nombre de postes enseignants que celle-ci pourrait expliquer, et reprend deux fois plus vite les moyens qu'il ne les a implantés durant les années d'augmentation des effectifs. Il ajuste aussi quasi-systématiquement par redéploiements les dotations en postes non-enseignants, pourtant tout aussi indispensables à l'accompagnement des élèves...

Les mobilisations récentes visaient à dénoncer la facture du budget 2026 et à commencer à peser sur les orientations du budget 2027.

Indispensables pour rompre avec la seule recherche d'économies sur le dos de la jeunesse, elles devront trouver des suites pour obtenir la nécessaire réparation d'un Second degré très abîmé par près de 10 ans de macronisme éducatif, qui, bien que finissant, entend plus que jamais s'attaquer à nos métiers, notamment en réduisant les marges d'action des enseignantes – programmes plus prescriptifs ; réforme de la formation initiale qui ramène le concours à un niveau de maîtrise disciplinaire Bac+2, soit un niveau historiquement le plus aussi faible jamais envisagé – ou en tentant d'encadrer les pratiques sous couvert d'expérimentations dans les « collèges en réussite ».

Contrairement au ministre qui a fait de cette formule un slogan, et parce qu'il considère qu'« il n'y a pas de République sans professeurs », le SNES-FSU continue de s'opposer aux orientations du gouvernement, et reste déterminé, en défendant inlassablement le service public d'éducation, à gagner sur ses revendications pour nos professions.

*Pierre Priouret
secrétaire général SNES-FSU Toulouse*

N° CPPAP: 1127 S 0 62 78 — Prix abonnement: 10€
Dépôt légal à parution — ISSN 2777-9904
Journal édité par le SNES:
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél: s3tou@sn.es. edu
Directeur de Publication: Sylvain Lagarde
Rédactrices en chef: Perrine Simonutti
et Laure Soubso
mars — avril 2026 — n° 404
Public-Imprim Midi-Pyrénées — Tél. 05 61 44 11 12

Bulletin syndical
sn.es
Académie de Toulouse
E.S.U.

IMPRIM'VERT®

Mobilisations dans le Tarn



Le 31 mars, à l'appel de l'intersyndicale Éducation du Tarn, plus de 500 personnes – enseignantes, AESH, parents et élèves – se sont rassemblées devant la DSDEN à Albi puis ont manifesté jusqu'à la Préfecture. Pancartes, slogans, chants : une ambiance combative pour dénoncer les très nombreuses fermetures de classes et de postes et réclamer de vrais moyens pour le service public d'Éducation afin que nos élèves ne soient pas serrés comme des sardines et que les conditions de travail et d'études soient à la hauteur d'une école inclusive et ambitieuse pour notre jeunesse.

En effet, à la rentrée 2026, les collèges et les lycées (hors enseignement professionnel) perdront 315 élèves mais 610h d'enseignement devant élèves soit l'équivalent de 34 postes. Autrement dit, au lieu de profiter de la déprise démographique pour améliorer les conditions d'apprentissage, c'est à une nouvelle dégradation globale que nous allons assister dans le département. Dans les collèges, la situation s'annonce mauvaise dans de nombreux établissements avec la perte de 19 temps plein d'enseignement pour 280 élèves de moins.

Dans le Tarn, sur 517 classes de collèges l'an prochain, seulement 20 classes auront un effectif inférieur ou égal à la moyenne des pays de l'UE (21).

La lecture des tableaux de l'administration dessine la litanie des classes à plus de 27 élèves, y compris dans des établissements dont les difficultés sont connues, à l'image des 30 élèves en 3^{ème} au collège Jaurès d'Albi, des 29 élèves en 5^{ème} au collège Monnet de Castres pour ne citer qu'eux...

Le collège des Clauzades à Lavaur a mobilisé massivement devant l'établissement enseignantes et parents d'élèves le mardi 24 mars afin de protester contre l'insuffisance des moyens alloués pour la rentrée prochaine. Il s'agit en effet du collège du département où le nombre moyen d'élève annoncé par division est le plus élevé du département (28 en classe en 6^{ème}, 27 en 5^{ème}, 29 en 4^{ème} et 29 en 3^{ème}) avec la suppression annoncée de 3 divisions et de 5 postes d'enseignants.

Dans ce sombre paysage, les lycées paient le plus lourd tribut à l'austérité budgétaire : hors post-bac, ce sont 14 élèves de moins prévus à la rentrée et pourtant 280 heures de moins, soit l'équivalent de 15 ETP.

La situation est très alarmante pour les secondes : entre les effectifs constatés en septembre 2024 et les prévisions pour la rentrée 2026, il y a une perte de seulement 40 élèves et pourtant il est annoncé la fermeture de 5 classes de seconde dans le département : ce n'est pas acceptable !

La situation n'est pas plus enviable en première et en terminale, si bien que les lycées semblent sinistrés, à l'image du Lycée Bellevue d'Albi fortement mobilisé dans la période et représenté en nombre dans le cortège du 31 mars et notamment par les lycéen-nes déterminés demandant « de l'argent pour l'éducation, pas pour les porte-avions ! ».

Localement, nous continuerons à soutenir les mobilisations des collèges et des établissements et à porter haut la nécessaire défense du service public d'éducation.

*Laureline Buzin
SNES-FSU 81*

Une rentrée sous le signe de l'austérité dans le Tarn-et-Garonne

Dans le seul but de faire des économies, 4 018 suppressions d'emplois d'enseignantes auront lieu dans le 1^{er} et 2nd degrés à l'échelle nationale à la rentrée. Dans le 82, le DASEN a annoncé 7 créations de postes pour 25 suppressions soit un solde négatif de -18. Par ailleurs le collège de Grissoles perd une de ses deux CPE et un poste d'adjoint est supprimé au collège Olympe de Gougues. Nous ne pouvons nous résigner à une telle saignée.

Pour la rentrée 2026, les prévisions d'effectifs sont de - 379 élèves dans le 2nd degré public avec une tendance à la baisse qui s'accélère. 13 classes seront supprimées dans les collèges et les lycées. En revanche, le 2nd degré privé ne perdrait que 21 élèves et créerait même

une classe à Montauban. Une fois de plus le privé est épargné. Comment admettre une telle injustice sachant que le privé refuse la mixité sociale, comme en témoigne un écart de 20 points d'IPS avec le public dans notre département. Plus que jamais, le SNES-FSU 82 revendique que l'argent public soit réservé au public.

Très inquiétantes, ces prévisions fragilisent la structure pédagogique des établissements et l'avenir de nos jeunes. En effet, dans les années à venir, la chute démographique provoquerait la suppression d'enseignements et d'options. Par exemple, en 1^{ère} et en Tle générales, le choix des enseignements de spécialité risque de diminuer.

Cette réduction de l'offre touchera frontalement nos élèves qui méritent pourtant de bonnes conditions de travail, en particulier au regard de leur origine sociale, de leurs résultats aux examens et dans la perspective de leur poursuite d'étude.

A rebours de la politique actuelle de diminution des financements, le SNES-FSU 82 demande que l'on conserve les moyens actuels afin d'améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignantes.

*Olivier Andrieu, Camille Lescure
et Emilie Menaspa
SNES-FSU 82*

Budget rentrée 2026 dans le second degré en Aveyron : un coup dur... !

En tout cas le rectorat a frappé fort : avec 23 suppressions de poste, pour 4 créations, et donc un solde de - 19 postes, l'addition - ou plutôt la soustraction - est salée !

Au plan RH, la situation a été critique, avec le risque potentiel de sortie du département de collègues en mesure de carte scolaire en mathématiques et en français.

Les arguments utilisés à la diminution des moyens sont sans surprise : la baisse démographique jouerait à plein dans la ruralité. C'est vrai, mais en partie seulement : car cette donnée ne permet pas de justifier réellement un tel retrait de moyens.

Du fait d'une politique contrainte par un budget d'austérité qui se décline à tous les niveaux, mais aussi en raison de la logique de redéploiement qui fait des petits départements une variable d'ajustement pour la Haute-Garonne, la DSDEN a en réalité adopté une stratégie d'optimisation poussée : optimisation des structures (suppression de divisions en jouant sur les seuils), optimisation des organisations pédagogiques (sup-

pressions des groupes à effectifs réduits, mise en place de tronc communs entre séries, enseignements de spécialités et/ou options sur la sellette en lycée), optimisation par anticipation (projection pessimiste d'effectifs sur certains établissements)... tout a été bon pour rentrer dans une enveloppe de dotation qui n'était évidemment pas à la hauteur des besoins, celle que les personnels revendiquent pour la réussite de leurs élèves.

L'exemple du lycée Monteil de Rodez est révélateur : le rectorat prévoit une trentaine d'élèves en moins sur l'établissement... et reprend une centaine d'heures ! Au-delà des conséquences RH, les implications pédagogiques sont lourdes : il faut rogner sur l'AP, sur les groupes à effectifs réduits, des enseignements de spécialités ne seront peut-être pas treconduits. Conférence de presse, rassemblement, interpellation : les personnels se sont mobilisés depuis plusieurs semaines.

Des collègues se sont aussi mobilisés, tout particulièrement ceux accueillant un public socialement fragile : à Villefranche-de-Rouergue ou à Onet-le-château, comportant des quartiers prioritaires, les personnels ont dénoncé la dégradation importante des conditions de prise en charge des élèves avec des classes chargées sur des niveaux clefs.

Le SNES-FSU de l'Aveyron a communiqué sur un chiffre parlant : il faudrait l'équivalent de 78 postes pour que toutes les classes des collèges du département soient à 24 élèves maximum. C'est dire qu'on est loin du compte.

*Sylvain Lagarde
SNES-FSU 12*

Dans le Lot, la baisse démographique : l'arbre qui cache la forêt



Chaque année, c'est le même discours... Des classes ferment, des filières sont gelées ou supprimées. Mais que faire ? Nous perdons des élèves, donc nous perdons des moyens : c'est mécanique, mathématique, nous dit-on. Cependant, la réalité est tout autre.

Nous ne sommes pas dupes... Le lycée Jean Lurçat est particulièrement touché par la baisse des moyens, avec la suppression de deux classes, soit 63 heures de dotation pour 17 élèves en moins. Une journée de forte mobilisation s'est tenue le mardi 17 mars, au cours de laquelle environ 150 personnes (élèves, parents, élèves, enseignantes et citoyen-nes) ont manifesté. Ils comptent bien poursuivre leur action. Lors du mouvement national du 31 mars, à Cahors, les élèves ont rejoint le cortège. Le lendemain, une action devant la DSDEN, sous la pluie et dans le froid, durant la tenue du CSA-d 1^{er} degré, témoigne que cet argument ne convainc plus.

Cette baisse démographique est un peu notre Monsieur Carnaval, brandi pour justifier le maintien de classes surchargées, l'appauvrissement de l'offre de formation et les baisses de dotation. Elle a également pour conséquence l'abandon de l'accompagnement personnalisé et de nombreux projets. Au total, 19 postes d'enseignantes sont supprimés, une dizaine de classes sont fermées et un poste de CPE disparaît dans le département.

Pourtant, les besoins sont de plus en plus prégnants : le climat scolaire se dégrade et nos élèves ont besoin de davantage d'écoute et d'accompagnement. Non, ce n'est pas la baisse démographique qui justifie ces coupes franches, mais bien des choix politiques traduits par un désengagement de l'État du service public d'éducation. En effet, pour 1,4 % d'élèves en moins, ce sont 2,4 % d'heures qui seront retirées. Ça, c'est mathématique !

*Lise Haudry et Jérôme Tressens
SNES-FSU 46*

Retour sur une semaine de mobilisation dans la Haute-Garonne

Face au manque de moyens annoncé et à la suppression de postes dans la Haute-Garonne, la semaine du 30 mars au 3 avril a été marquée par une série de mobilisations avec deux journées « phares » de grève et de manifestations.

La journée du 31 mars correspondait à l'appel de l'Intersyndicale Éducation au niveau national. Nos collègues du 1er degré avaient donné le ton car elles et ils étaient déjà fortement mobilisé-es dans le cadre d'une semaine d'action très suivie (journées de grève et rassemblements devant des écoles mais aussi un rassemblement plus large le matin du mardi 31 à 10h devant les grilles du Rectorat).

Quelques établissements du 2nd degré ont aussi répondu à l'appel du 31 mars mais c'est surtout de façon individuelle que les personnels des collèges et lycées ont rejoint le cortège toulousain qui a compté 1000 personnes défilant au départ de la place Arnaud Bernard jusqu'à Jean Jaurès.

L'autre temps fort de cette semaine a été la grève du jeudi 2 avril sur les questions de l'école inclusive. La journée a débuté avec une AG le matin à la Bourse du Travail réunissant environ 200 personnes qui ont échangé sur le manque de moyens pour l'inclusion et le manque de reconnaissance du métier d'AESH.

Cette AG s'est clôturée avec la décision d'une nouvelle semaine de mobilisation avant le 14 juin, jour de la Conférence nationale sur le Handicap.



Une 2^{ème} manifestation a suivi cette AG, elle a rassemblé environ 500 personnes qui ont marché jusqu'au parvis de la gare Matabiau.

Comme nous l'avons déclaré en CSA-Départemental, au sujet des « AESH dont la précarité est proportionnelle à la considération de l'inclusion par notre Ministère, nous rappelons ici un combat sur leur statut que nous ne lâcherons pas, et la lutte intersyndicale dans notre département déjà importante ne fera que s'accroître. La FSU en prend l'engagement. »

Cécile Belotti et Mélanie Curé
SNES-FSU31

Dans le Gers, les suppressions de postes touchent aussi les personnels de direction



A la cité scolaire de Lectoure, les personnels subissent concrètement les effets de la baisse des moyens, avec l'annonce de la suppression d'un poste de proviseur adjoint à la rentrée prochaine. Celle-ci est présentée par le Rectorat comme indiscutable au regard d'un nombre d'élèves insuffisant, bien qu'en constante augmentation depuis 5 ans.

Cette suppression annoncée au CSA-a du 23 mars a été reçue de manière insatisfaisante par les organisations syndicales représentatives qui ont toutes rejeté cette proposition – vote « contre » renouvelé par l'ensemble des représentantes lors du report. Une motion rédigée par des personnels de la cité scolaire et portée en Intersyndicale a alors été lue en CSA-a.

Dans cette motion, les personnels opposent au seul argument comptable, le lourd travail d'encadrement et de gestion qui incombe aux deux CE adjointes : l'administration des nombreux niveaux, de la 6^{ème} au BTS, des différentes structures (collège, LGT, SEP), des différents secteurs (SEGPA, prépa-métier, ULIS, UPE2A, PIAL, PAS), des différents projets (section sportive, Erasmus, cordées de la réussite, EDS rare « théâtre »), sans compter l'inclusion, la mise en place des nombreux examens (DNB,

BAC, Bachibac, CAP, BTS), ou encore l'élaboration des EDT...

Dans l'établissement, cette annonce a suscité un sentiment de colère. Enseignantes, AESH, AED, CPE, agentes, assistantes de direction se sont mobilisé-es le mardi 31 mars au cours d'un rassemblement devant l'établissement. Certaines étaient présentes ce même jour devant la DSDEN.

Deux jours plus tard, quasiment toutes et tous les enseignantes ont décidé de suspendre les cours, et, rejointes par les autres personnels, se sont assises dans la cour de récréation de manière symbolique.

Une assemblée a été tenue pour décider des actions à venir : boycott du CA, réunion avec les parents d'élèves, demande d'audience auprès du Recteur, pétition.

Enfin, les personnels ont reçu le soutien du député. Une chose est sûre, à Lectoure, la mobilisation ne fait que commencer !

Lucile Rouvellac
SNES-FSU 32

Préparation de rentrée 2026 : enfin des postes d'infirmier·ères, assistant·es sociaux·les et PSY-EN, mais toujours à l'économie !

Enfin des créations d'emploi : cet « enfin » n'est qu'une petite avancée, parce qu'évidemment ces créations ne sont pas ni à la hauteur des retards en dotations, ni à la hauteur des besoins ; mais c'est aussi une avancée parce que ce déblocage est le fruit de nombreuses mobilisations et d'un engagement syndical constant des syndicats de la FSU concernés (le SNES-FSU pour les CPE et PSY-EN, le SNICS-FSU pour les infirmier·ères, le SNUASFP-FSU pour les assistants sociales et les assistants sociaux) pour interpellier sur les conditions de travail dégradées, sur les réalités et les besoins du terrain en termes d'accompagnement et de prise en charge.

CPE

Pour les CPE, la dotation académique positive (+1 poste) a été consommée pour assurer l'ouverture, à la rentrée 2026, du collège de Couffoulex (81). Pour le reste, le rectorat a procédé par redéploiement, ce à quoi le SNES-FSU s'est opposé, même si nos interventions ont pu préserver la situation de quelques établissements (collèges Bécane de Toulouse par exemple), ou l'améliorer pour d'autres (Azana à Montauban et lycée de Villefanche-de-Lauragais), mais toujours dans une logique de redéploiement qui n'est pas satisfaisante.

Infirmier·ères : il n'y aura toujours pas d'infirmier·ère à temps plein dans tous les établissements !

La dotation de l'académie de Toulouse en poste infirmier est de +7 postes : du plus, mais pas de quoi répondre à l'ensemble des problématiques soulevées, à savoir accompagner l'ouverture d'un établissement, pérenniser les postes provisoires, installer des postes complets dans tous les établissements, s'adapter à des découplages d'établissements, répondre à des situations de



tensions, et tout cela dans une académie de 8 départements.

Assistant·es sociaux·les : des périmètres de prise en charge toujours trop importants !

Pour ce qui concerne les assistantes sociales et assistants sociaux, l'évolution se chiffre à +7,8, que le rectorat a réparti en essayant de faire diminuer la moyenne du nombre d'établissements ainsi que celle du nombre d'élèves entrant dans le périmètre pris en charge. La démarche va plutôt dans le bon sens (même si l'on peut pointer des effets de trompe-l'œil de ces outils statistiques) mais ces moyennes s'avèrent révélatrices d'un manque d'ambition dans l'accompagnement dans un contexte marqué par l'augmentation des souffrances psychiques des élèves et des difficultés sociales à tous les niveaux : avec 4,3 établissements par assistante social·e dans le Gers (la moyenne académique est de 3,2), et entre 1300 et 2200 élèves à suivre par assistante social·e (la moyenne académique étant de près de 1900 élèves par personnel),

l'Éducation nationale reste loin d'un encadrement des politiques publiques à la hauteur des enjeux humains, sociaux et éducatifs.

PSY-EN : des postes en plus, mais par directement pour accompagner les élèves dans l'orientation...

La dotation ministérielle correspond en fait à une dotation destinée à couvrir les postes de conseiller·ères techniques en Santé mentale auprès des DASEN. 7 postes, pour 8 départements, déjà la donne était mauvaise... Mais, en pratique, il s'agit d'une régularisation de postes provisoires, déjà implantés, et non pas de moyens supplémentaires permettant d'améliorer la prise en charge sur le terrain alors que les besoins sont conséquents et que les personnels PSY-EN interpellent le rectorat sur leur situation depuis plusieurs années.

*Sylvain Lagarde et Pierre Priouret
élus au CSA Académique*

Mise en place des PAS : attention, danger !

Le rectorat déploie à cette rentrée 56 premiers PAS (Pôles d'appui à la scolarité), qui auront à leur tête un personnel chargé d'en assurer la mise en place et le fonctionnement, et dont les postes sont financés à parts égales par des moyens enseignants du 1er et du 2nd degré : encore une ponction de 28 emplois retirés des classes des collèges et lycées ! En CSA académique, le SNES-FSU a dénoncé ce choix du ministère de déployer de nouveaux dispositifs sans financement spécifique.

Par ailleurs, le SNES-FSU considère que ces structures, qui regrouperont les zones géographiques correspondant à plusieurs PIAL, offrent l'occasion d'accroître la flexibilité (géographique, mais aussi fonctionnelle) des AESH et AED, au prix de possibles glissements et confusions de leurs missions.

La présence dans ces PAS de personnels du ministère de la Santé qui y interviennent peut sembler une idée séduisante pour prétendre améliorer la prise en charge des élèves relevant des situations les plus difficiles d'inclusion, liées à la lourdeur ou à la spécificité de leur handicap.

Mais elle risque surtout de se traduire par des prescriptions médicales, assurées par des personnels de l'Éducation nationale... sans prévoir les indispensables recrutements de médecins scolaires, ou de personnels infirmiers notamment.

*Pierre Priouret
élu en CSA académique*

Mutations Intra 2026

INTRA 2026

Vérifiez vos barèmes retenus par le Rectorat !

Du 13 mai 18h00 au 1^{er} juin minuit, il est impératif que chaque demandeur ou demandeuse de mutation à l'INTRA vérifie sur SIAM les barèmes retenus par le Rectorat après vérification des vœux formulés et des pièces justificatives fournies.

Si vous constatez une erreur, il vous faut IMMEDIATEMENT en demander la correction via Colibris et fournir éventuellement les pièces manquantes : vous avez jusqu'au 28 mai minuit dernier délai.

ATTENTION : Conserver le mail de confirmation reçu lors du dépôt de la confirmation de mutation et le numéro de suivi attribué pour pouvoir effectuer cette contestation si nécessaire.

Vérifier vos vœux et vos barèmes à ce stade de la procédure est essentiel car c'est sur la base de ceux-ci que votre résultat d'affectation sera calculé par le rectorat au moyen d'un algorithme.

ATTENTION :

Si le rectorat a fait une erreur, que vous n'avez pas contestée et qui vous a privé d'une mutation, un recours à l'issue des résultats n'a que très peu de chance d'être pris en compte.

Demandes tardives

- Les demandes tardives de mutation devront en tout état de cause parvenir avant le 28 mai 2026 à l'adresse électronique dpmvt@ac-toulouse.fr avec les pièces justificatives correspondantes.

- Toute demande d'annulation, pourra être adressée jusqu'au 28 mai 2026, via Colibris.

Si vous avez des doutes ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter en écrivant à mutations@toulouse.snes.edu (ou cpe@toulouse.snes.edu pour les CPE).

Résultats

- Du 2 au 12 juin : lancement de l'algorithme d'affectation.

- Le 15 juin : résultats des affectations sur postes fixes et des changements de rattachement administratif pour les TZR qui l'ont demandé. Les nouveaux TZR auront aussi autour de cette date communication de leur établissement de rattachement (RAD).

- A partir de cette date, vous disposerez de 2 mois pour faire un recours en cas d'affectation sur un vœu non exprimé ou en cas de mutation non obtenue. Il est toutefois conseillé de ne pas attendre pour faire ce recours. Vous devrez alors mandater le SNES-FSU pour vous représenter lors de l'examen de votre recours par le rectorat.

- Les 2 et 3 juillet : première rencontre avec l'administration pour étudier les recours.

- Autour du 15 juillet (à confirmer), premières affectations des TZR sur des heures non couvertes (BMP).



Le SNES-FSU est à vos côtés

Cette année encore, les militantes ont été sur le terrain à vos côtés pour vous conseiller lors de la phase des mutations INTRA : 247 rendez-vous téléphoniques, des centaines de réponses aux mails, des visios, et un stage spécial stagiaire...

Faire un recours pour contester le résultat de sa mutation :

Résultats sur les recours INTER 2026 :

Cette année, plus de 400 collègues ont déjà fait appel à la FSU pour défendre leur recours de la phase interacadémique auprès du ministère. Un nombre important d'entre elles et eux obtiennent chaque année une réponse favorable.

Résultats INTRA 2026 : il est nécessaire de contester

A l'issue des résultats de l'INTRA, prévus le 15 juin 2026, les participantes ont aussi la possibilité d'effectuer un recours pour contester l'affectation obtenue mais aussi l'absence de mutation.

1 - Quel intérêt ?

Depuis la disparition des commissions dans lesquelles les élues des personnels vérifiaient toutes les opérations du mouvement faites par rectorat, les erreurs se multiplient. Par le biais des recours, la FSU a accompagné et obtenu des résultats avec rectification de l'erreur dans différentes situations :

- collègue en carte scolaire ne retrouvant pas l'établissement perdu alors même qu'un poste était non pourvu ;

- collègue muté-e sur un poste sans heure qui a pu revenir sur son poste d'origine ;

- collègue TZR muté-e à l'autre bout de l'académie sur un vœu invalide que l'administration aurait dû supprimer ;

- collègue en poste fixe muté-e sur un poste non demandé qui a pu retrouver son poste d'origine ;

- collègue entrante pour laquelle le rectorat a modifié les éléments de barème retenus à l'inter et qui a obtenu une affectation dérogatoire et une bonification compensatoire pour le mouvement suivant ;

- collègues entrantes ayant pu permuter leur poste grâce à des recours croisés que les collègues avaient fait valoir conjointement et que la FSU a défendu-es ;

- collègue muté-e sans respect du barème rétabli dans ses droits ;

- collègues en mutation simultanée n'arrivant pas dans le même département.

2 - Quel délai pour effectuer le recours ?

Chaque participante a 2 mois pour formuler un recours concernant son résultat à compter du jour de communication du résultat. Néanmoins il faut faire ce recours le plus tôt possible afin d'en connaître le résultat avant la rentrée.

3 - Comment procéder ?

La saisie du recours se fera via la plateforme Colibris.

Contactez le SNES-FSU (mutations@toulouse.snes.edu) avant de saisir votre recours pour que nous puissions vous accompagner et vous conseiller dans sa formulation.

Les collègues, lors de la saisie du recours dans Colibris, devront cocher la FSU pour que nous puissions défendre votre recours devant le rectorat.

Hélène TRESSENS, Laureline BUZIN, Floréal HEMERY et Solène CORBARA
Secteur Carrières

Obtenir un congé formation : une guerre d'usure !

Les syndicats de la FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, ont siégé le 19 mars 2026 lors de la commission qui a examiné les demandes de congés formation. Ces congés formation sont toujours un enjeu car ils sont la perspective de se former et d'évoluer au sein de notre institution, par exemple en passant et en obtenant l'agrégation.

Cette année encore, nous avons dénoncé le trop faible nombre de congés de formation attribués sur l'académie (55 congés formations accordés pour 633 demandeur-euses), et l'attente interminable pour en obtenir un : une collègue totalisant 13 demandes ne l'a pas obtenu !

C'est une véritable guerre d'usure. On ne pourra pas enlever aux collègues la persévérance dont ils font preuve.

Nous avons également réitéré notre opposition à la limitation à 3 du nombre de reports. Dans un système où il faut attendre jusqu'à une dizaine d'années pour obtenir un congé formation, nous défendons la possibilité de le reporter pour tous et toutes, sans limitation.

Hélène Tressens, Floréal Hemery, Laureline Buzin et Solène Corbara
Secteur Carrières

Carrières : c'est le moment de s'en occuper !

Les opérations de changement de grade ont débuté dans l'académie : l'accès à la Hors-Classe devrait continuer de bénéficier des avancées de l'accord PPCR, mais les problèmes demeurent sur la Classe Exceptionnelle.

Le bilan des promotions 2025 à la Hors-Classe a montré que l'accord PPCR d'il y a 10 ans continue de permettre la promotion de collègues de plus en plus tôt dans la carrière (en moyenne 2 ans plus tôt qu'en 2022), et il est désormais très rare, quel que soit le corps, de devoir attendre l'échelon II de la classe normale pour bénéficier de ce premier changement de grade. Seule une dizaine de collègues de l'académie a un avis négatif, qui les exclut encore de cette promotion.

Le barème assure une équité de traitement des situations, sur la base des avis des évaluateurs (Cheffe d'établissement et IPR), et une certaine prévisibilité, même si la perte de compétence des CAPA a fait disparaître l'information apportée par la barre de promotion - ce que nous continuons de dénoncer. Il devrait en être de même pour 2026, avec des engagements du ministère suite aux mobilisations du printemps 2023 qui devraient permettre un nombre de promotions au moins équivalentes à l'année dernière.

L'accès à la Classe Exceptionnelle est bien moins clair : l'opacité est totale sur les critères d'évaluation employés, et l'impossibilité de former un recours réglementairement fondé offre un paravent commode à l'administration. On peut néanmoins à encore retirer des enseignements de la campagne 2024, première à fusionner les deux viviers : le double avis

Très Favorable (seuls avis pérennes) est indispensable mais pas suffisant pour espérer une promotion ; l'académie a partiellement entendu la demande du SNES-FSU de promouvoir en priorité les collègues les plus proches de la retraite ; les équilibres entre femmes et hommes sont respectés, comme pour la Hors-Classe.

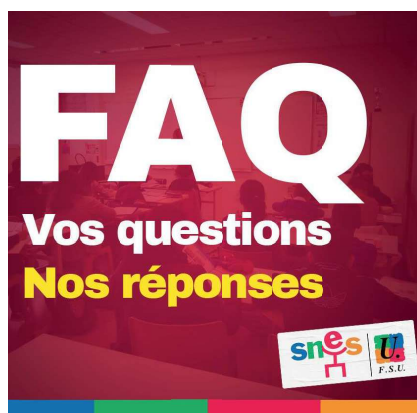
Les collègues partant en retraite sans bénéfice de la Classe exceptionnelle restent toutefois bien trop nombreux, et le 2nd degré est pénalisé par rapport à d'autres corps au vu de sa pyramide des âges qui imposerait des promotions en plus grand nombre. **Le SNES-FSU poursuivra ses interventions pour faire au plus vite de la Classe Exceptionnelle un débouché de carrière accessible à toutes et tous : les évolutions de la Hors-Classe montrent que c'est possible !**

Pour nous permettre de suivre le plus précisément possible – dans un cadre de dialogue très limité avec le rectorat – le SNES-FSU invite les collègues, notamment adhérentes, promouvables à lui communiquer leur situation au moyen de la fiche syndicale spécifique à ces opérations de promotion dès que les avis des évaluateurs leur sont connus.

Secteur Carrières



[Accéder à l'article concernant les promotions 2025 sur notre site](#)



MUTATIONS 2026



[Accéder à l'article classe exceptionnelle sur notre site](#)

Stage Droits et devoirs des agent·es



Une cinquantaine de collègues a assisté au stage "Droits et devoirs des agent·es" vendredi 27 mars. Cet intitulé un peu rigide à première vue nous a pourtant permis de réfléchir à notre travail au quotidien entre injonctions paradoxales et autoritarisme parfois exacerbé de la hiérarchie.

En effet, les collègues sont souvent très peu formés sur le sujet, mise à part la formation académique et institutionnelle qui insiste beaucoup sur les devoirs du « bon fonctionnaire » et de « l'agent public éthique et responsable » sans définir clairement de quoi il en retourne et en oubliant qu'en démocratie, droits et devoirs sont indissociables.

Nous avons donc pu passer en revue et discuter de plusieurs facettes de notre métier sans se cacher que la hiérarchie nous rappelle souvent à nos devoirs mais qu'on a plus de mal à faire respecter nos droits. Parmi eux, le droit syndical et le droit de grève, qui, s'ils paraissent évidents, sont parfois bafoués alors qu'ils figurent dans notre Constitution, texte à la plus haute valeur réglementaire. Nous nous sommes arrêtés également sur les subtilités entre grève, « débrayage » et droit de retrait. Ce dernier obéit en effet à des règles strictes qu'il faut connaître et respecter pour pouvoir être utilisé.

L'après-midi, après avoir frôlé le burn-out généralisé en constatant sans vraiment de recours qu'une agente public devait obéir aux ordres de sa hiérarchie, nous avons pu échanger sur une question subsidiaire, à savoir ce qu'était, juridiquement, un ordre. Cette réflexion a pu nous soulager dans le fait que ce dernier devait obéir à certaines formes. L'approche juridique est essentielle pour évoquer les droits et les devoirs car la

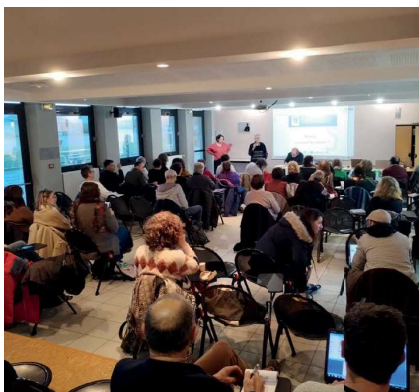
justice administrative peut être saisie par les agentes pour contester toute décision. Or, les ordres n'en sont parfois pas vraiment et lorsqu'ils sont établis, ils peuvent être contestés.

Enfin, nous avons également insisté sur le recul qu'il fallait prendre face aux injonctions hiérarchiques se targuant d'appuis réglementaires. Les cheffes d'établissement et notre administration se basent ainsi souvent sur la lecture de la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Rectorat dont la position n'a rien de juridique puisque c'est une division du rectorat dont le rôle est de conseiller le Recteur d'Académie. Or, si l'administration avait toujours raison, elle ne serait pas autant condamnée par le tribunal administratif.

Alors dans le doute, le bon réflexe, c'est de contacter votre section départementale ou académique du SNES-FSU.

Aurélien Borot
secrétaire académique

Des stages « Préparer sa retraite et fins de carrières » dans tous les départements



Chaque année le SNES-FSU propose un stage « préparer sa retraite et fins de carrière ». Vu le nombre très important de collègues (plus de 150) qui ont participé à Toulouse à celui de l'année dernière, nous avons décidé d'en organiser, cette année, dans chaque département afin de permettre à un maximum de collègues éloigné·es de Toulouse d'y participer.

Lors de ces stages nous abordons :

- Le mode de calcul de la pension de fonctionnaire et les paramètres l'impactant ;
- La chasse aux trimestres oubliés et donc la vérification poussée d'un relevé de carrière et des exemples d'erreurs ;
- Les démarches à réaliser pour faire rectifier sa carrière ;

➤ Les conditions pour obtenir la retraite progressive et l'impact de celle-ci sur la pension définitive ;

➤ Les fins de carrière : l'importance de la classe exceptionnelle pour la future pension de fonctionnaire.

L'enjeu est très important car la pension de retraite conditionne directement la qualité de vie après la fin de l'activité professionnelle.

Or, de très nombreuses erreurs sont relevées par nos spécialistes retraites impactant directement le montant de la pension de fonctionnaire. Tout oubli d'une activité, toute absence d'enregistrement, oubli d'enfant, oubli d'un rachat...etc. minore le nombre de trimestres d'activité augmentant d'autant la décote.

Les collègues, reconnaissant la qualité des informations du SNES-FSU par rapport à ce que d'autres organisations proposent, se sont inscrites massivement.

Le premier de ces stages s'est déroulé à Montauban avec plus d'une cinquantaine de participantes. De très nombreuses questions ont été posées.

Suite à l'expérience de certain·es directement confronté·es à des démarches, les échanges ont été très riches, permettant une mutualisation d'informations.

Les autres stages ouverts à toutes et tous vont se dérouler courant avril et mai.

Hélène Tressens
Secteur Carrières



Stage « Les transformations du métier enseignant » : vers une taylorisation du métier ?



La question du sens donné à son travail et à son métier est centrale dans notre quotidien d'enseignante, et il est amené à évoluer tout au long d'une carrière ce qui est légitime.

Néanmoins, les statistiques qui font état de situations largement partagées d'épuisement, de sentiment d'être débordé-e, d'insatisfaction du travail accompli, nous alertent et montrent que ce n'est plus une question individuelle relevant d'une insuffisance personnelle mais une question collective dont nous devons nous emparer. C'était l'objet du stage « Transformations du métier enseignant » qui s'est déroulé jeudi 2 avril au lycée Hessel et qui a réuni une soixantaine de participantes.

Le matin, Pierre Priouret, secrétaire général du SNES-FSU Toulouse, s'est attaché à comprendre les transformations du métier envisagées par le ministère. En s'appuyant sur l'analyse de réformes passées (le choc des savoirs) ou à venir (les nouveaux

programmes en mathématiques) ainsi que l'apparition de l'IA, plusieurs problèmes sont soulevés comme la dépossession progressive de l'évaluation et la volonté d'imposer des progressions communes et surtout synchrones où il faut « tenir le rythme ». L'enseignante devient un Charlie Chaplin qui doit tenir la cadence, et auquel on vante des méthodes pseudo scientifiques comme l'enseignement « explicite » qui oriente les pratiques enseignantes vers des démarches standardisées. Pour couronner le tout, un déploiement du contrôle de la « performance scolaire » va devenir une pratique habituelle dont le plan « collèves en réussite » en devient le laboratoire expérimental avec IPR en résidence dans l'établissement et contrats d'objectifs chiffrés. Les « temps modernes » de l'Éducation Nationale ne relèvent plus de la science-fiction mais sont une réalité à l'œuvre. A cela s'ajoute l'apparition de la notion de compétences psychosociales dans les nouveaux programmes : les fameuses

« soft skills », recherchées par les entreprises privées et qui vont maintenant incomber aux enseignantes, dénaturant encore davantage leurs missions éducatrice et de transmetteur-riche des connaissances. Enfin, suite au dernier rapport de la Cour des comptes, qui préconise un changement du statut des enseignantes, une vigilance toute particulière est de mise avec un-e cheffe d'établissement qui endosserait le rôle de recruteuse.

L'après-midi, Yannick Lefèvre, secrétaire national du SNES-FSU et responsable du groupe métier, a défini le travail – à distinguer du métier - selon trois axes : travail prescrit (ce qu'on nous demande), travail réalisé (les ajustements) et travail réel (ce que cela nous a demandé). Or dans le métier s'ajoute la dimension collective qui devient dès lors primordiale d'exploiter face à un Nouveau Management Public qui isole les individus. Il existe des solutions pour se protéger comme retrouver une maîtrise du temps, prendre conscience du travail réel, maintenir un travail dont on peut être fier-ère, échapper à toute forme de culpabilisation... Mais il ne faut plus hésiter à partager les difficultés rencontrées, les « entorses » faites quotidiennement ; bref (re)créer du collectif, même à petite échelle, est essentiel, en ayant en tête qu'au sein d'un collectif l'unanimité n'est pas toujours évidente : c'est justement la gestion des désaccords et les discussions qui créent aussi un collectif, devenu vital pour le métier.

Laure SOUBSOL
Secteur Formation Syndicale

Nos Métiers

Le SNES-FSU Toulouse continue à dénoncer avec force les retards inacceptables de remboursement des frais de déplacements

Depuis plusieurs années, les collègues de l'académie en poste sur plusieurs établissements rencontrent des problèmes récurrents pour se faire rembourser les frais de déplacement.

Les retards s'accumulent et il faut désormais attendre plusieurs mois avant la déclaration des frais et leur remboursement. Sollicité en groupe de travail sur le sujet, le rectorat évoque des problèmes de personnels trop peu nombreux au vu du retard déjà accumulé et l'absence de versement des crédits par le Ministère. Ces éléments de réponse ne sont pas entendables. La désorganisation interne

de l'administration dans son ensemble n'est pas de la responsabilité des personnels qui ne doivent pas pâtir de cette situation.

Plus largement, le fonctionnement de saisie des frais via Chorus DT devient de plus en plus problématique. Application à l'ergonomie digne du Minitel, son remplissage devient extrêmement chronophage. Le SNES-FSU demande un changement radical de procédure : au lieu de devoir valider le service fait par les cheffes d'établissement via les ordres de mission, il demande expressément à ce que le service des collègues soit considéré comme effectué a priori, et que seuls les

services non faits soient signalés par les personnels de direction. En somme, comme pour les titulaires sur poste fixe, qui n'ont pas à valider tous les mois leur service.

Enfin, au vu de la situation actuelle internationale exceptionnelle et de la flambée du prix de l'essence, le SNES-FSU demande urgemment l'octroi d'une prime exceptionnelle et une revalorisation du barème kilométrique pour les collègues affectés sur plusieurs établissements.

Aurélien Borot
secrétaire académique

Trois questions à Emmanuelle Faradoni, PSY-EN

1) Qu'est-ce que le « plan santé mentale » prévu par le Ministère de l'Éducation nationale et en quoi touche-t-il les PSY-EN ?

Le MEN prévoit un grand « plan de santé mentale », qui doit se développer dans les départements, puis dans chaque établissement avec des référentes, formées par les conseillères techniques missionnées par les DSDEN. Le seul hic, c'est que dans notre académie, seuls 7 postes ont été créés pour 8 départements, et l'Ariège et le Lot, n'ont pas créé de fiches de poste pour recruter des titulaires. En réalité, on prévoit un « grand plan » qui sur le papier a l'air ambitieux, mais tout se fait à moyens constants : aucun poste n'a été créé, la formation n'a pas été financée. Dans le 31, la collègue PSY-EN a formé les référentes (enseignant-es et CPE) de tous les collèges en visio, avec aucun moyen dévolu. Les PSY-EN, dont la formation continue est indigente, ont demandé aussi à toutes et tous à bénéficier de cette formation qui concernait le refus scolaire anxieux, le harcèlement et le mal-être en général... mais elles et ils n'ont pas attendu ces formations pour se préoccuper de la santé des élèves.



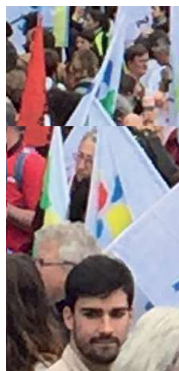
2) Effectivement, on entend beaucoup dire que « la jeunesse va mal », donc le Ministère fait bien de s'attaquer à la « santé mentale » ?

En réalité, nous sommes quelques PSY-EN à récuser les termes de « santé mentale » et à leur préférer les termes de « bien-être à l'école ». La santé mentale induit que l'élève présente une maladie et le renvoie à son individualité, comme s'il était un « mauvais sujet ». On médicalise les difficultés des élèves, et on ne s'intéresse pas suffisamment à l'institution et le mal qu'elle peut faire. Par exemple, ces dernières années, on ne peut nier les tensions accrues par Parcoursup et la pression du

contrôle continu : une collégien-ne peut se mettre à stresser plusieurs journées avant une évaluation, des parents nous interrogent sur Parcoursup dès la classe de Seconde... S'intéresser au « bien-être » à l'école induit de s'interroger sur l'organisation de l'établissement, la vie scolaire, le décrochage scolaire...

3) Considères-tu qu'il y a un risque de faire évoluer les missions des PSY-EN ?

La spécialité des PSY-EN du Second degré est la psychologie de l'orientation. Le risque est de nous faire jouer un rôle différent, en implantant les postes dans les établissements, ce qui ne nous convient pas, car nous sommes titulaires de CIO, et qu'à l'heure actuelle, avec 1500 élèves par PSY-EN, il n'y a pas assez de moyens pour l'assumer ! Enfin, le risque d'externalisation existe : nous avons été alertés par un collège à qui la communauté de communes proposait l'intervention d'un psychologue... En réalité, nous courons un peu les mêmes risques que les infirmières et les AS de l'Éducation nationale...



Pour rejoindre le SNES-FSU

Tél. 05 61 34 38 51

2, avenue Jean-Rieux — 31 500 — Toulouse

Accès bus : bus L1 ou L8 (arrêts Périsse ou Place Dupuy, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 66 et 31 (arrêt grand-Rond)
Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures.
Possibilité de prise de RDV pour les syndiqués-es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

Adresse électronique générale :

s3tou@snés.edu

Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

Adhésion — syndicalisation
tresorerie@toulouse.snés.edu

Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et/ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :
aed-aesh@toulouse.snés.edu

Agrégés.es et certifié.es :
carrieres@toulouse.snés.edu

CPE :

cpe@toulouse.snés.edu

Non-titulaires enseignants :
nontitu@toulouse.snés.edu

Stagiaires et

Étudiants-contractuels-alternants :
stagiaires@toulouse.snés.edu

Retraités :

enretraite@toulouse.snés.edu

Psy-EN :

psyen@toulouse.snés.edu

Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...

mutations@toulouse.snés.edu

Site académique
www.toulouse.snés.edu



Santé

sante@toulouse.snés.edu

Pour préparer sa retraite
retraites@toulouse.snés.edu

Stages syndicaux
Formation syndicale
formation.syndicale@toulouse.snés.edu

Contactez les S2 pour toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, les dotations, les budgets :

Ariège : snés09@toulouse.snés.edu

Aveyron : snés12@toulouse.snés.edu

Haute-Garonne : snés31@toulouse.snés.edu

Gers : snés32@toulouse.snés.edu

Hautes-Pyrénées : snés65@toulouse.snés.edu

Lot : snés46@toulouse.snés.edu

Tarn : snés81@toulouse.snés.edu

Tarn-et-Garonne : snés82@toulouse.snés.edu